

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Ensemble immobilier 45-47 bis, rue Berlier - Désaffectation du domaine public - Cession - Approbation de la promesse synallagmatique de vente

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 45-47 bis, rue Berlier, actuellement occupé par plusieurs services municipaux devant être transférés, notamment sur le site 11, rue de l'Hôpital, cadastré section BR n°111, n°104p et n°105, composé de deux bâtiments, de cours et d'un espace de stationnement public situé en bordure de la rue Berlier.

La Ville a engagé une démarche globale de rationalisation et de gestion active de son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers nécessaires au

fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et missions.

Le maintien de cet ensemble immobilier, après sa libération, dans le patrimoine municipal ne présente ainsi plus d'utilité pour la Ville.

La recherche d'un acquéreur a été organisée notamment sous la forme d'une information de mise en vente effectuée dans plusieurs salons immobiliers nationaux. De nombreux investisseurs, nationaux et locaux, ont retiré un dossier, puis visité ce bien et ont été invités à formuler une proposition d'acquisition.

Il est proposé de retenir l'offre établie par la société « Cofipari Voisin Promotion » - 15 place Grangier - 21000 Dijon, qui propose une construction en bordure de la rue Berlier, permettant ainsi de reconstituer le front bâti tel que le prévoit le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et de redonner à ce site sa configuration architecturale d'origine.

Le projet présenté par cette société offre ainsi les meilleures conditions pour une opération de reconversion urbaine et architecturale de qualité, consistant en la réhabilitation, à usage d'habitat, des deux bâtiments existants pour environ 15 logements et en la réalisation d'un immeuble neuf d'environ 18 logements, avec du stationnement en sous-sol.

Il est proposé de procéder à cette cession moyennant le prix de 1 500 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

La vente se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires, devenues définitives par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, à l'obtention des prêts et au déclassement du domaine public communal du parking public. La réitération de la promesse par acte authentique interviendra au plus tard à l'automne 2014.

En conséquence, il est proposé de désaffecter et de déclasser cet ensemble immobilier du domaine public, étant précisé que le déclassement du domaine public communal routier de l'emprise publique de stationnement est soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil Municipal de ce jour.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la désaffectation et de le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé 45-47 bis, rue Berlier, étant précisé que le déclassement du domaine public communal routier de l'emprise publique de stationnement est soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil Municipal de ce jour ;

2- décider la cession au profit de la société « Cofipari Voisin Promotion » - 15, place Grangier - 21000 Dijon, de cet ensemble immobilier, cadastré section BR n°111, n°104p et n°105, ainsi que des droits indivis dans le passage commun situé 27, rue Saumaise, cadastré section BR n°112, moyennant le prix de 1 500 000 € ;

3- approuver le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ainsi qu'à signer la promesse définitive ;

4- dire qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 46
contre : 9